

# Commune de HAUTMONT 59291



## Carte Environnementale



Pour information

### PLAN 1/2

Porter à Connaissance  
pour la  
procédure  
de  
planification Urbanisme

Direction Départementale  
des Territoires  
et de la Mer du Nord  
  
D.D.T.M 59

Date de mise à jour : 09/01/2014  
Sources : Gestionnaires Srvitudes  
(c) Cadastre / Pa - Dgfp  
Email : ddtm-suct@nord.gouv.fr

### LEGENDE

	Contour de commune
<b>Infrastructure</b>	
	Route Nationale
	Route Départementale
	Voie Ferrée
	Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (Pdipr) Source : C.GI 59
<b>Patrimoine Naturel</b>	
	ZNIEFF de Type 2 Source : Dreal
	ZNIEFF de Type 1 Source : Dreal
<b>Etablissements industriels / sols pollués</b>	
	Sites Basol (sols potentiellement pollués) Source : Dreal / Ddtm 59/ Brgm
<b>Patrimoine Naturel</b>	
	Inventaire des Zones à Dominantes Humides (Voir Annexe) Source : SDAGE 2009 - Agence de l'Eau Artois Picardie

### Annexes

<b>Znieff</b> Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique. Les objectifs sont la connaissance permanente, aussi exhaustive que possible, des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux remarquables. Il y a 2 types de Znieff et cet inventaire de première génération est en cours de modernisation. - type 1 : secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. - type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.
<b>Sols Pollués</b> BASOL est la base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Une dizaine de sites Basol sont concernés par une servitude d'utilité publique (SUIP). Qu'est-ce qu'un site pollué ? Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas.
<b>Zones à dominantes humides du SDAGE</b> Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU et cartes communales) et les décisions administratives dans le domaine de l'eau préservent les zones humides en s'appuyant notamment sur la carte des zones à dominante humide annexée au SDAGE (carte NP 27) et sur l'identification des zones humides qui est faite dans le SAGE. La représentation des Zones à Dominante Humide du SDAGE (1/ 50 000) est donc fournie à titre indicatif, et alerte la collectivité afin de se rapprocher du SAGE pour obtenir les délimitations des zones humides retenues (1), ainsi que les prescriptions de préservations. (1) Les documents de SAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs.

